

ATELIER DE SOINS PALLIATIFS

PROGRAMME

DATE : mercredi 11 décembre 2019

Horaires :

14h30-16h30

(accueil à partir de 14h00)

LIEU :

Institut de Cancérologie de l'Ouest

15, rue André Boquel

49 055 Angers

Amphithéâtre

INTERVENANTS :

- Dr. Hélène SCHMETS
- Laurence LARDY, IDE

Gratuit - Places limitées à 25 personnes

Public ciblé :

Professionnels de santé,
acteurs du domicile,
représentants d'usagers,
bénévoles d'accompagnement

Pour toute question :

Christelle.foin@casspa49.fr

06.25.79.32.08

INSCRIPTION AVANT LE

15/11/2019 (auprès de C.Foin)

- Soit par e-mail

(christelle.foin@casspa49.fr) en
précisant vos
nom/prénom/fonction/structure

- Soit par courrier en renvoyant la
brochure d'inscription

THEME : LES DIRECTIVES ANTICIPEES, PARLONS-EN !

Les professionnels de santé doivent informer leurs patients, qu'ils soient bien-portants ou malades, de la possibilité de réfléchir aux conditions et modalités de leur fin de vie.

L'un des outils proposés à la personne pour préserver son autonomie et faire respecter ses choix lorsqu'elle n'est plus en mesure de les exprimer, est appelé « Les directives anticipées ». Mais comment parler des directives anticipées et aider les patients malades et/ou les résidents d'EHPAD à les rédiger en trouvant les mots justes sans bouleverser la personne ou générer de l'anxiété en abordant sa fin de vie ?

L'Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO - Site P. Papin), composée du Dr. Hélène Schmets et de Laurence Lardy (Infirmière Palliachim), propose d'animer un atelier autour de ce sujet.

■ CONTENU ET METHODE DE L'ATELIER

Contenu

Présentation de 2 cas cliniques de patients ayant rédigé leurs directives anticipées dans des situations différentes.

Discussion autour de situations où les soignants sont amenés à évoquer, expliquer et recueillir les directives anticipées du patient [Comment en parler au patient qui les évoque ou non ? Quelle aide le soignant peut-il apporter au patient et à sa famille autour des directives anticipées : aide théorique, outils existants ? Où classer ou retrouver des directives anticipées rédigées ?]

Méthode

Partage de compétences et échanges d'expérience entre les participants à partir du projet mené au sein de l'ICO.

Des questions en lien avec le thème peuvent également être posées par e-mail par les participants à l'atelier au moins 15 jours avant sa tenue (christelle.foin@casspa49.fr).

Chaque atelier fait l'objet d'une évaluation et d'un relevé de conclusion.

« ... Les directives anticipées ne sont pas obligatoires, c'est important de le répéter, nous ne sommes pas dans un concours ni dans une performance, on peut aussi considérer que l'on ne veut rien dire, et qu'il reste la confiance »¹



¹ Libération – article du 19/02/17- « Directives anticipées : un débat en phrases finales » – « La question demeure : comment présager de sa volonté future ? » - Jean Leonetti

■ OBJECTIFS :

- Acquérir une meilleure connaissance théorique et pratique des directives anticipées
- Apporter des éléments de réflexion et outils pour accompagner soignants et patients dans leurs démarches
- Partager ses expériences, son vécu, ses difficultés, etc.

■ OUTILS

- Brochure et formulaire de recueil des directives anticipées de l'ICO intitulés « Aujourd'hui malade ou non, je peux dire ce que je veux pour ma fin de vie »
- Guide pour le grand public « Pourquoi et comment rédiger mes directives anticipées ? » - HAS. Oct.2016
- Références bibliographiques,...

Site internet

<http://www.casspa49.fr/>